

45^{ÈME} SESSION DU COMITÉ DE LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS (FAL) DE L'OMI

Réunion en VTC, 1 – 7 juin

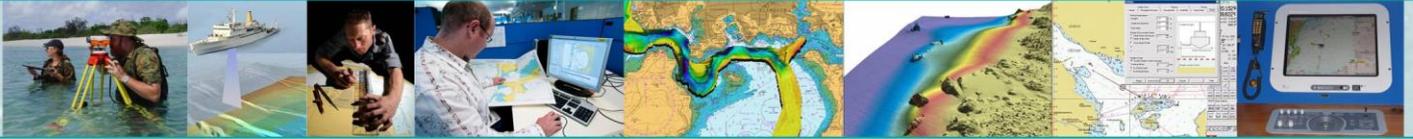
Contribution au Programme de travail 2021 de l'OHI	
Tâche 1.1.8	Entretenir les relations avec l'Organisation maritime internationale (OMI)

La quarante-cinquième session du Comité de la simplification des formalités de l'OMI s'est tenue à distance du 1^{er} au 7 juin 2021, sous la présidence de Mme Marina Angsell (Suède). Ont participé à la session des Etats membres et des membres associés, des représentants d'agences spécialisées et d'autres entités, des observateurs d'organisations intergouvernementales ayant conclu des accords de coopération, et des observateurs d'organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif. Le Secrétariat de l'OHI y était représenté par le Directeur Abri Kampffer.

Compte tenu du temps limité dont il disposait lors de la session, le Comité a convenu de reporter l'examen de plusieurs points de l'ordre du jour et des documents respectifs y relatifs, au FAL 46. Le Comité, ayant pris note de la décision de reporter le point de l'ordre du jour sur l'exercice de cadrage réglementaire pour l'utilisation des navires de surface autonomes (MASS), a approuvé le groupe de travail intersessions sur les navires de surface autonomes en vue d'achever l'exercice de cadrage réglementaire sur la Convention FAL intersessions, qui se tiendra du 12 au 14 octobre 2021.

Le Comité a créé le groupe de travail sur les instruments de simplification des formalités, présidé par M. Fabien Joret (France), qui s'est réuni du 1^{er} au 4 juin 2021, et un groupe de travail sur le commerce électronique qui s'est réuni du 2 au 4 juin 2021, sous la présidence de M. Mikael Renz (Suède). Chaque groupe de travail a fonctionné selon un mandat spécifique qui comprenait les actions à réaliser et à rendre compte, aux fins d'examen par le Comité. Les résultats ont compris des directives révisées pour la mise en place d'un guichet maritime unique, une nouvelle version du Compendium de l'OMI, une procédure de travail révisée pour le Groupe d'experts sur l'harmonisation des données (EGDH), une liste prioritaire révisée des jeux de données à examiner par l'EGDH et un nouveau mandat du Groupe de correspondance sur l'élaboration de directives sur les systèmes de signature électronique et les données opérationnelles portuaires aux fins d'échange d'informations numériques.

Le Comité a examiné le document FAL 45/6/7 (OHI) contenant des informations sur la norme S-131 de l'OHI (Infrastructure portuaire maritime), qui vise à soutenir les opérations de planification du voyage d'un poste d'amarrage à l'autre, conformément à la résolution A.893(21) de l'OMI. La norme, en cours d'élaboration par l'OHI en coopération avec l'IHMA, progresse bien. Le Comité a également pris note de la demande de l'OHI d'inclure le « Jeu de données sur les emplacements des postes d'amarrage (S-131 (Infrastructure portuaire maritime)) » dans la liste prioritaire des jeux de données afin que l'OHI puisse le soumettre



directement à l'EGDH pour qu'il soit inclus dans le Compendium de l'OMI dès qu'il aura été finalisé par l'OHI. A cet égard, le Comité a convenu de soumettre le document au groupe de travail sur le commerce électronique qui a ensuite proposé l'inclusion du « Jeu de données sur les emplacements des postes d'amarrage (S-131 (Infrastructure portuaire maritime)) » dans la liste prioritaire des jeux de données. Le comité a convenu d'informer les comités concernés concernant les jeux de données à examiner par l'EGDH en vue d'inclure le jeu de données dans le Compendium de l'OMI.

Conformément à ses règles de procédure, le Comité a élu à l'unanimité Mme Marina Angsell (Suède) présidente pour 2022. Le Comité, notant que l'actuelle vice-présidente, Mme Hadiza Bala Usman (Nigéria), pourrait ne pas être disponible pour une réélection, a convenu de reporter l'élection du vice-président du Comité de la simplification des formalités pour 2022.

Le Comité a noté qu'en raison de l'incertitude quant au type de réunions (physiques ou hybrides) qui se tiendront en 2022, le programme préliminaire des réunions pour 2022 n'était pas encore disponible.